



AVIS

Il est porté à la connaissance du public, que par arrêté N° 1/22/0292 du 28 février 2023 de la Ministre de l'Environnement, la société ANTHOGRYR SA a été autorisée à la modification d'un atelier micromécanique à Mersch, 8, Um Mierscherbiërg.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent faire appel contre l'autorisation susdite auprès du Tribunal Administratif.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir le jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 9 mars 2023

le secrétaire,

le bourgmestre,

